

S. N. C. F.

Région du NORD

Voie et Bâtiments

AFFAIRES GÉNÉRALES

(Répertoire G)

V 932

18

Section N°

Comptabilité

Subdivision N°

DIVERS

Titre du dossier : *127 Envoi des pièces comptables*

Année 19 *40* Nos *1196*

Année 19 *45* Nos *1820*

Année 19 *52* Nos *6740*

Année 19 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
<i>1940</i>						
<i>1</i>	<i>9 Sept</i>		<i>Avis général S^{cs} financiers - Gares N° 23</i>		<i>1</i>	<i>d</i>
<i>1945</i>						
<i>2</i>	<i>3/7</i>		<i>Conférence de l'Entente P.V 311</i>			<i>d (extra)</i>
<i>1952</i>						
<i>3</i>	<i>27.3</i>	<i>Adine</i>		<i>chefs arrt</i>		<i>d</i>

43 296 S.C.F.F. Paris - Act 21001 (5-40)

M. Guillaum

SOCIÉTÉ NATIONALE des CHEMINS DE FER FRANÇAIS

*Comptables
divers
pièces comptables*

AVIS GÉNÉRAL SERVICES FINANCIERS - GARES N° 23

COL.

Paris, le 9 Septembre 1940.

Nm.
62

Fer

au Bureau

J

ENVOI DES PIÈCES COMPTABLES

au Bureau

NORD - TRAVAINX	
Gares Gares	
20 sep 1940	
RAP	Pièces
1996	1

Le présent Avis Général a pour objet d'indiquer aux gares, à l'aide du Tableau ci-joint, les gares auxquelles elles doivent envoyer les pièces comptables concernant les Services Financiers.

Ce Tableau, tiré sur papier bulle, doit être collé, dès réception, sur le Tableau en papier fort annexé à l'Avis Général Services Financiers-Gares n° 8 du 21 octobre 1939.

Les gares doivent se conformer strictement aux indications du nouveau Tableau. Elles font usage de deux étiquettes :

- a) C.C. 503 (bulle) pour les pièces destinées à la Subdivision du Contrôle des Recettes-Marchandises et à la Subdivision de la Comptabilité des Recettes, 162, rue Saussure, à Paris;
- b) C.C. 507 (verte) pour l'envoi des pièces destinées à la Subdivision du Contrôle des Recettes-Voyageurs, 212, rue de Bercy, à Paris.

En principe, il ne doit être constitué pour les envois visés en a) et b) ci-dessus qu'un seul paquet à destination d'une même adresse, pour une même date d'envoi (1). Mais, dans chaque paquet ainsi constitué, les documents expédiés sont divisés en groupes de pièces. La composition de chaque groupe est donnée dans le Tableau.

En outre, chaque groupe de pièces est entouré d'une bande spéciale, sur laquelle les gares portent leur timbre et leur numéro de code.

Il existe deux modèles de bandes « groupes » :

- une bande verte C.C. 513, comportant un numéro de groupe de 1 à 8 pour les 8 groupes de pièces à adresser 162, rue Saussure, à Paris, le 3 de chaque mois pour le mois précédent;
- une bande bulle C.C. 514, comportant un numéro de groupe de 1 à 8 pour les 8 groupes de pièces à expédier à la même adresse, le 9 de chaque mois pour le mois précédent.

Il n'est pas créé de bandes pour le versement des pièces de crédit par transferts comptables ni pour celles destinées à la Subdivision du Contrôle des Recettes-Voyageurs. Ces pièces doivent être entourées d'une bande établie à la main et portant seulement le timbre à date de la gare, le numéro de code et, le cas échéant, le numéro du groupe.

(1) Les gares importantes, qui ont des Services distincts (Voyageurs, G.V. et P.V.) pourront, toutefois, constituer un paquet distinct par service.

O/E 19344 Soc. An. de l'Imp. MAULDE et RENOU, 144, rue de Rivoli, Paris (9-10) 893

CLIPPER

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Les gares qui, en raison du volume de leurs pièces comptables, ne pourraient pas réunir tous les groupes de pièces à envoyer à une même adresse, pour une même date, en un seul paquet, pourront constituer deux ou plusieurs paquets, en observant l'ordre des groupes et en ayant soin d'indiquer sur l'étiquette à apposer sur chacun des paquets la désignation du ou des groupes qu'il renferme, ainsi que, au crayon rouge et en gros chiffres, le nombre de paquets constitués et le numéro du paquet. Par exemple, si une gare a constitué trois paquets pour 8 groupes de pièces, elle indiquera sur :

- le 1^{er} paquet : 1^{er}/3, 1^{er} et 2^e groupes,
- le 2^e paquet : 2^e /3, 3^e à 6^e groupes,
- le 3^e paquet : 3^e /3, 7^e et 8^e groupes.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX BILLETS RECUEILLIS

Tous les billets recueillis à l'arrivée seront adressés les 10, 20, 30 (ou 31) de chaque mois, dans un paquet spécial revêtu d'une étiquette C.C. 509 (grise), à M. le Chef de la Subdivision du Contrôle des Recettes-Voyageurs, 212, rue de Bercy, à Paris.

MESURES D'ORDRE

Il sera procédé à l'impression des étiquettes et bandes des nouvelles formules, mais les gares devront, avant de passer leurs commandes de réapprovisionnement au Service intéressé de leur Région, utiliser les imprimés de l'espèce qu'elles détiennent, en faisant, à la main, les rectifications nécessaires.

Pour ce qui concerne les étiquettes à apposer sur les paquets, il sera d'abord fait usage des modèles portant des numéros « bis » (C.C. 503 bis, C.C. 507 bis et C.C. 509 bis), qui étaient utilisées jusqu'à maintenant pour l'envoi des pièces comptables à Trouville et à Blois. Les gares colleront des bandes sur les anciennes adresses et porteront les nouvelles adresses en caractères très apparents.

Lorsque ces stocks seront épuisés, les gares utiliseront les étiquettes C.C. 503, 507 et 509 en usage avant la guerre, en biffant, sur les étiquettes C.C. 503 et C.C. 507, les mentions se rapportant à la nature des pièces comptables, c'est-à-dire :

- (Postaux, Transports à régler, Charges Complètes, Divers), en ce qui concerne l'étiquette C.C. 503;
- (Bagages), pour l'étiquette C.C. 507.

Afin de faciliter le tri des pièces comptables, dont les envois du 3 et du 9 peuvent se trouver mélangés à l'arrivée, par suite des retards dans leur acheminement, les gares devront porter en gros chiffres, sur les étiquettes, les dates officielles des envois, c'est-à-dire 3 et 9.

Quant aux bandes de groupes, les gares devront jusqu'à réception des nouveaux modèles, utiliser les anciens en ayant soin de modifier à la main la nature des pièces comptables qu'elles concernent.

* *

L'Avis Général « Services Financiers-Gares n° 8 » du 21 octobre 1939 est abrogé.

Les gares porteront en marge de l'Instruction Générale « Services Financiers-Gares n° 16 » du 15 janvier 1939 la mention « Voir Avis Général — Services Financiers-Gares n° 23 du 9 Septembre 1940 ».

Le Directeur des Services Financiers,
BROCHU.

Comptabilité
envoi des pièces
comptables

PV 311

Conférence de l'Entretey

Séance du 3 Juillet 1945

NO	
S	
0 AOUT 1945	
Rép. G	Pièces
N° 1800	2

Envoi des pièces comptables - Les feuilles d'attachement de la main-d'oeuvre ne sont pas envoyées à la Comptabilité avec la régularité nécessaire.

Les C.A. sont invités à rappeler aux Chefs de district la nécessité de respecter rigoureusement les dates d'envoi, faute de quoi la Comptabilité ne pourra pas préparer les feuilles de solde en temps utile. Chacun sait que les délais restant à disposition de ce service sont très courts et ne peuvent être restreints davantage.

Si des difficultés surviennent avec le personnel à ce sujet, il ne pourra qu'être fait état du retard à la base par le Chef de district intéressé.

Original classé
Conférences
Jugrs de la Sou
Minutes de PV de
conférences du Sec de
l'Entretey
Co 1404

CLASSER

PARIS, le 24 Mars 1952

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

1 - AVR 1952

Répré 5 FIDCO
N° 6740 | 3

VB 314

2 ANNEXES

20/3/52

Copie à J.P.

PROJET

S^e Comptabilité
Subd^e Divers
Envoi des pièces comptables

(Note)

Messieurs les Chefs d'Arrondissement

VB/M gc (E)

Distribution VB
1 - 10 - 12
14
31 - 32
41 - 41bis
43 - 43bis
51 - 52

gc = 25 ex.

La Subdivision de la Comptabilité me signale que les dates d'envoi de nombreux documents à caractère périodique qui lui sont destinés ne sont généralement pas observées, ce qui oblige à de fréquents rappels et entraîne une gêne sensible dans le travail à effectuer par cette Subdivision, elle-même tenue de respecter certaines dates impératives dans la production des situations comptables.

En conséquence, je vous prie de donner les instructions nécessaires et de veiller à ce que les documents repris au tableau ci-annexé soient adressés à la Subdivision de la Comptabilité dans les limites fixées par les instructions en vigueur et rappelées dans le dit tableau.

~~C'est d'intérêt à tous.~~

Le Chef de la Division
du Service Général,

Visa de l'Organisation
17/3/52

[Signature]

CLASSER

DOCUMENTS PERIODIQUES A ADRESSER ~~OBIGATOIREMENT~~ A LA SUBDIVISION DE LA COMPTABILITE

- A DATES FIXES

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par :	adressé à gc par :			
V.270	Etat-navette des retenues pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz, à effectuer sur la solde des agents		le district (1)	15 janvier	AS VB 305 b n° 1 du 13.3.51	(1) Les états V.270 et V.271 établis par les chefs de gare doivent être adressés directement par ceux-ci à la SOU de la Cte VB aux mêmes dates
V.271	Etat-navette des sommes à recouvrer pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz aux étrangers de la SNCF		le district (1)	15 avril 15 juillet 15 octobre		
V.261	Bordereau des cessions de bois à brûler		1 ^{er} arrondissement	15 de chaque mois	AS VB n° 1 255 d v du 29.10.51	S.N.C.F. - VB - Nord Service Pénal 1 - AVR 1952 Regre 9 / Pkcc N° 6740 / 3
V.II99	Bulletin de virement pour facturation de frais de déchargement de terres		1 ^{er} arrondissement	15 du mois M pour M-1	AS VB 314 c n° 2 du 28.2.49	ANNEXE 1
V.I432	Bulletin de comptabilisation des redevances pour utilisation d'engins automobiles	section	arrond ^t	20 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux OA du 8.10. 1951	
V.I643	Bordereau mensuel : 1°) des redevances pour utilisation de machines de manoeuvres 2°) des frais de transport	district	arrond ^t	5 de chaque mois	IS VB 311 e n° 2 du 22.7.48	
V.I644	Bulletin de comptabilisation des frais de transport en service imputables à un compte d'établissement, de tiers ou de reconstitution, de matières sans valeur propre (terres) ou d'une valeur inférieure à 180 F la m ²		1 ^{er} arrondissement	15 du mois M pour M-1		
Sans N°	Frais de location aux entreprises de wagons aménagés	district	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 9 du 5.7.50	
Sans N°	Etat de gestion des postes de T.P.	chef du T.P.	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 4 du 5.8.47	

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instruction de référence	Observations
		établi par :	adressé à gc par :			
U 805	Bulletin de comptabilisation des dépenses réglées par les Services Sociaux	Ets des Services Sociaux	Subdivision de l'Economie Sociale	10 de chaque mois	Instruction n° 12 des Sces Sociaux	Ces bulletins doivent être adressés à la Subd ^{on} de l'Ec Sociale par les Sces locaux au plus tard le 2 ^e jour ouvrable de chaque mois.
V. I345	Feuille de répartition journalière de la main-d'oeuvre		le district	4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8.10. 1951	
Sans N°	Cahier-navette et état mensuel relatifs au personnel ne figurant pas sur les feuilles de répartition journalière V.I345		l'arrondissement	le 4 du mois M + 1	Note VB/N gp 03 aux CA du 29.2. 1952	
V.I242	Bordereaux de pointage des agents du Cadre Permanent		le district	4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8.10. 1951	
V.I245	Feuilles individuelles d'attache-ments des agents du Cadre permanent		les districts des 1 ^{er} , 4 ^{ème} et 6 ^{ème} Arrondissements	-d°-	-d°-	
Sans N°	Etat des détachements d'agents V.B. dans les autres Services	district	arrond ^t	5 du mois M pour M - 1	AS VB 311 a n° 28 du 28.6.51	
V. 15	Etat des primes de production des Equipes Techniques ne figurant pas sur feuilles V. 1245		l'arrondissement (1 ^{er} , 4 ^{ème} et 6 ^{ème})	1 ^{er} de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2a ch. 28 du 28.10.1947	
V. 16	Etat des primes de rendement des agents S.E.S.		-d°-	20 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 29.4.48	
V. 20	Etat des primes de production des agents des B.V. ne figurent pas sur feuilles V. 1245		l'arrondissement (1 ^{er} , 4 ^{ème} et 6 ^{ème})	25 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2a du 30.4.48	
Sans N°	Etat des primes du personnel administratif		-d°-	-d°-	Lettre VB/N gp A2 P 2a ch. 28 du 5.3.51	

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à go	Instruction de référence	Observations
		établi par :	adressé à go par :			
2 P 10	Relevés des éléments variables de solde (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.I245)	les districts, sections et arrond ^{ts} (1er, 4ème et 6ème arrondissements)		4è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois		
2 P 32	Relevés des allocations de déplacements (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.I245)	-d°-		-d°-		
2I P 34	Feuilles récapitulatives de paie des auxiliaires - à salaire mensuel - à salaire horaire	les sections, arrondissements (1er, 4ème et 6ème Arr ^{ts})		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant : - le 15 de chaque mois - le dernier jour du mois de calendrier	IS VB 304 b n° 4 du 12.2.49	
CG 350	Coupon B des feuilles de solde auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les districts, sections et arrond ^{ts} (1er, 4ème et 6ème arrondissements)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant : - le 15 de chaque mois - le dernier jour du mois de calendrier	-d°-	
Sans N°	Etat de renseignements complémentaires auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les sections et arrondissements (1er, 4ème et 6ème arr ^{ts})		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant : - le 15 de chaque mois - le dernier jour du mois de calendrier	-d°-	
Sans N°	Etat mensuel des cotisations A.S. (auxiliaire).	-d°-		5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	-d°-	

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
2 P 10	Relevés des éléments variables de solde (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.1245)	Les districts, sections et arrondts (1er, 4è & 6è Arrondts)		4è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois		
2 P 32	Relevés des allocations de déplacements (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.1245)	-d°-		-d°-		
21 P 34	Feuilles récapitulatives de paie des auxiliaires - à salaire mensuel * à salaire horaire	Les sections, arrondts (1er, 4è et 6è Arrondts)		IS VB 304 b n° 4 du 12-2-49 dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.		
CG 350	Coupon B des feuilles de solde auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les districts, sections et arrondts (1er, 4è & 6è Arrondts)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant : -le 15 de chaque mois -le dernier jour du mois de calendrier	-d°-	
sans n°	Etat de renseignements complémentaires auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les sections et arrondts (1er, 4è et 6è Arrondts)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.	-d°-	
sans n°	Etat mensuel des cotisations A.S. (auxiliaires)	-d°-		5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.	-d°-	

VB.N.gc (E)

Distribution VB
1
10 - 12 - 14
31 - 32
41- 41bis
43- 43bis
51 - 52

-1-

S.M.C.E. PARIS, le 27 mars 1952

1 - AVR 1952
Rég. S / 310
N° 6740/3

VB 314

ANNEXE 2

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

La Subdivision de la Comptabilité me signale que les dates d'envoi de nombreux documents à caractère périodique qui lui sont destinés ne sont généralement pas observées, ce qui oblige à de fréquents rappels et entraîne une gêne sensible dans le travail à effectuer par cette Subdivision, elle-même tenue de respecter certaines dates impératives dans la production des situations comptables.

En conséquence, je vous prie de donner les instructions nécessaires et de tenir la main à ce que les documents repris au tableau ci-annexé soient adressés à la Subdivision de la Comptabilité dans les limites fixées par les instructions en vigueur et rappelées dans le dit tableau.

Le Chef de la Division
du Service Général

ADINE

DOCUMENTS PERIODIQUES A ADRESSER A LA SUBDIVISION DE LA COMPTABILITE A DATES FIXES

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
V.270	Etat-navette des retenues pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz, à effectuer sur la solde des agents.	le district (1)		15 janvier	AS VB 305 b n° 1 du 13-3-51	(1) Les états V.270 & V.271 établis par les chefs de gare doivent être adressés directement par ceux-ci à la son de la Cté VB aux mêmes dates.
V.271	Etat-navette des sommes à recouvrer pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz aux étrangers de la SNCF			15 avril		
V.281	Bordereau des cessions de bois à brûler	l'arrondissement		15 de chaque mois	AS VB 255 d n° 1 du 29-10-51	
V.1199	Bulletin de virement pour facturation de frais de déchargement de terres	l'arrondissement		15 du mois M pour M-1	AS VB 314 c n° 2 du 28-2-49	
V.1432	Bulletin de comptabilisation des redevances pour utilisation d'engins automobiles	section	arrond ^t	20 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10 1951	
V.1643	Bordereau mensuel : 1°) des redevances pour utilisation de machines de manoeuvres 2°) des frais de transport	district	arrond ^t	5 de chaque mois	IS VB 311 e n° 2 du 22-7-48	
V.1644	Bulletin de comptabilisation des frais de transport en service imputables à un compte d'établissement, de tiers ou de reconstitution, de matières sans valeur propre (terres) ou d'une valeur inférieure à 180 f le m ³	l'arrondissement		15 du mois M pour M-1		
sans n°	Frais de location aux entreprises de wagons aménagés	district	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 9 du 5-7-50	
sans n°	Etat de gestion des popotes de T.P.	Chef du T.P.	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 4 du 5-8-47	

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
U 805	Bulletin de comptabilisation des dépenses réglées par les Services Sociaux	Ets des Services Sociaux	Subdion del'Economie Sociale	10 de chaque mois	Instruction n° 12 des Sces Sociaux	Ces bulletins doivent être adressés à la Subdion de l'Ec. Sociale par les Sces locaux au plus tard le 2 ^e jour ouvrable de chaque mois
V.1345	Feuille de répartition journalière de la main-d'oeuvre	le district		4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10-1951	
sans n°	Cahier-navette et état mensuel relatifs au personnel ne figurant pas sur les feuilles de répartition journalière V.1345	l'arrondissement		le 4 du mois M + 1	Note VB/N gp C3 aux CA du 29-2-1952	
V.1242	Bordereaux de pointage des agents du Cadre permanent	le district		4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10-1951	
V.1245	Feuilles individuelles d'attributions des agents du Cadre permanent	les districts des 1 ^{er} , 4 ^e & 6 ^e Arrondissements		-d°-	-d°-	
sans n°	Etat des détachements d'agents V.B. dans les autres Services	district	arrond ^t	5 du mois M pour M - 1	AS VB 311 a n° 28 du 28-6-1951	
V. 15	Etat des primes de production des Equipes Techniques ne figurant pas sur feuilles V.1245	l'arrondissement (1 ^{er} , 4 ^e et 6 ^e)		1 ^{er} de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 28-10-1947	
V.16	Etat des primes de rendement des agents S.E.S.	-d°-		20 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 29-4-1948	
V. 20	Etat des primes de production des agents des B.V. ne figurant pas sur feuilles V.1245	-d°-		25 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a du 30-4-48	
sans n°	Etat des primes du personnel administratif	-d°-		-d°-	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 5-3-51	

PARIS, le 27 mars 1952

VB 314

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
2 P 10	Relevés des éléments variables de solde (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.1245)	Les districts, sections et arrondts (1er, 4è & 6è Arrondts)		4è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois		
2 P 32	Relevés des allocations de déplacements (agents du CP ne figurant pas sur feuilles V.1245)	-d°-		-d°-		
21 P 34	Feuilles récapitulatives de paie des auxiliaires - à salaire mensuel → à salaire horaire	Les sections, arrondts (1er, 4è et 6è Arrondts)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.	IS VB 304 b n° 4 du 12-2-49	
CG 350	Coupon B des feuilles de solde auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les districts, sections et arrondts (1er, 4è & 6è Arrondts)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant : -le 15 de chaque mois -le dernier jour du mois de calendrier	-d°-	
sans n°	Etat de renseignements complémentaires auxiliaires { - à salaire mensuel - à salaire horaire	les sections et arrondts (1er, 4è et 6è Arrondts)		dernier jour du mois de calendrier 5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.	-d°-	
sans n°	Etat mensuel des cotisations A.S. (auxiliaires)	-d°-		5è jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois.	-d°-	

VB.N.gc (E)

Distribution VB
1
10 - 12 - 14
31 - 32
41- 41bis
43- 43bis
51 - 52

-1-

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

La Subdivision de la Comptabilité me signale que les dates d'envoi de nombreux documents à caractère périodique qui lui sont destinés ne sont généralement pas observées, ce qui oblige à de fréquents rappels et entraîne une gêne sensible dans le travail à effectuer par cette Subdivision, elle-même tenue de respecter certaines dates impératives dans la production des situations comptables.

En conséquence, je vous prie de donner les instructions nécessaires et de tenir la main à ce que les documents repris au tableau ci-annexé soient adressés à la Subdivision de la Comptabilité dans les limites fixées par les instructions en vigueur et rappelées dans le dit tableau.

Le Chef de la Division
du Service Général

ADINE

DOCUMENTS PERIODIQUES A ADRESSER A LA SUBDIVISION DE LA COMPTABILITE A DATES FIXES

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
V.270	Etat-navette des retenues pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz, à effectuer sur la solde des agents.	le district (1)		15 janvier	AS VB 305 b n° 1 du 13-3-51	(1) Les états V.270 & V.271 établis par les chefs de gare doivent être adressés directement par ceux-ci à la son de la cté VB aux mêmes dates.
V.271	Etat-navette des sommes à recouvrer pour fournitures d'électricité, d'eau et de gaz aux étrangers de la SNCF			15 avril		
		15 octobre				
V.281	Bordereau des cessions de bois à brûler	l'arrondissement		15 de chaque mois	AS VB 255 d n° 1 du 29-10-51	
V.1199	Bulletin de virement pour facturation de frais de déchargement de terres	l'arrondissement		15 du mois M pour M-1	AS VB 314 c n° 2 du 28-2-49	
V.1432	Bulletin de comptabilisation des redevances pour utilisation d'engins automobiles	section	arrond ^t	20 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10 1951	
V.1643	Bordereau mensuel : 1°) des redevances pour utilisation de machines de manoeuvres	district	arrond ^t	5 de chaque mois	IS VB 311 e n° 2 du 22-7-48	
	2°) des frais de transport	district	arrond ^t	-d°-		
V.1644	Bulletin de comptabilisation des frais de transport en service imputables à un compte d'établissement, de tiers ou de reconstitution, de matières sans valeur propre (terres) ou d'une valeur inférieure à 180 f le m ³	l'arrondissement		15 du mois M pour M-1		
sans n°	Frais de location aux entreprises de wagons aménagés	district	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 9 du 5-7-50	
sans n°	Etat de gestion des popotes de T.P.	Chef du T.P.	arrond ^t	5 de chaque mois	AS VB 314 f n° 4 du 5-8-47	

N° de l'imprimé	Désignation des documents	Document		Date limite d'envoi à gc	Instructions de référence	Observations
		établi par	adressé à gc par			
U 805	Bulletin de comptabilisation des dépenses réglées par les Services Sociaux	Ets des Services Sociaux	Subdion del'Economie Sociale	10 de chaque mois	Instruction n° 12 des sces Sociaux	Ces bulletins doivent être adressés à la Subdion de l'Ec. Sociale par les sces locaux au plus tard le 2 ^e jour ouvrable de chaque mois
V.1345	Feuille de répartition journalière de la main-d'oeuvre	le district		4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10-1951	
sans n°	Cahier-navette et état mensuel relatifs au personnel ne figurant pas sur les feuilles de répartition journalière V.1345	l'arrondissement		le 4 du mois M + 1	Note VB/N gp C3 aux CA du 29-2-1952	
V.1242	Bordereaux de pointage des agents du Cadre permanent	le district		4 ^e jour ouvrable suivant le 15 de chaque mois	Note VB/N gc (E) aux CA du 8-10-1951	
V.1245	Feuilles individuelles d'attachements des agents du Cadre permanent	les districts des 1 ^{er} , 4 ^e & 6 ^e Arrondissements		-d°-	-d°-	
sans n°	Etat des détachements d'agents V.B. dans les autres Services	district	arrond ^t	5 du mois M pour M - 1	AS VB 311 a n° 28 du 28-6-1951	
V. 15	Etat des primes de production des Equipes Techniques ne figurant pas sur feuilles V.1245	l'arrondissement (1 ^{er} , 4 ^e et 6 ^e)		1 ^{er} de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 28-10-1947	
V.16	Etat des primes de rendement des agents S.E.S.	-d°-		20 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 29-4-1948	
V. 20	Etat des primes de production des agents des B.V. ne figurant pas sur feuilles V.1245	-d°-		25 de chaque mois	Lettre VB/N gp A2 P 2 a du 30-4-48	
sans n°	Etat des primes du personnel administratif	-d°-		-d°-	Lettre VB/N gp A2 P 2 a ch. 28 du 5-3-51	